



LA BOUTIQUE EPHEMERE

DEMANDE DE RESERVATION

La Boutique Éphémère est un espace de vente et d'exposition dans le centre ville de Sucy dont la vocation est d'être louée pour de courtes durées, généralement une semaine.

Proposer un produit saisonnier, tester le succès de ses créations sur une courte période, présenter une nouvelle collection, créer un contact direct avec ses clients, exposer ses oeuvres... autant de besoins qui peuvent être remplis par **La Boutique Éphémère**.

DESCRIPTIF DE LA BOUTIQUE

La Boutique Éphémère est située au 11 rue du Temple. Elle a une surface de 54 m² comprenant espace de vente, arrière-boutique et de sanitaires. Elle offre 5 espaces de vitrine représentant au total plus de 12 m linéaires. Réfrigérateur, micro-onde, et cafetière sont mis à disposition dans l'arrière-boutique. Un miroir mural grande hauteur est également présent ainsi que du mobilier d'exposition.

La location de **La Boutique Éphémère** comprend la fourniture en eau, électricité et ligne téléphonique avec wifi.

CONDITIONS DE LOCATION

La Boutique Éphémère peut être louée à la semaine et les locations se déroulent du lundi au lundi.

Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux loués, même temporairement, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.

La boutique peut toutefois être partagée entre différents exposants dès lors que chaque exposant, ainsi que la description précise de ses produits vendus, figurent de manière détaillée dans la demande de réservation.

TARIFS DE LOCATION 2024 :

En semaines classiques :

- 300 euros par semaine pour un exposant unique
- 400 euros pour un partage de boutique à partir de 2 exposants
- 420 euros pour un partage de boutique à partir de 3 et plus exposants

En semaines festives, à savoir : semaine de la brocante, dernière semaine du mois de novembre et celles de décembre avant Noël

- 350 euros par semaine pour un exposant unique
- 450 euros pour un partage de boutique à partir de 2 exposants
- 480 euros pour un partage de boutique à partir de 3 et plus exposants

Facturé le jour de l'entrée dans les lieux

LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

Horaires d'ouverture

Le locataire s'engage à respecter les horaires **minimum** d'ouverture suivants où il doit être physiquement présent ou représenté :

du mardi au samedi, de 10h à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le dimanche de 10h à 13h.

Il est conseillé au locataire d'élargir ces horaires d'ouverture (midi, fermeture plus tardive...) de manifestations organisées en Centre-Ville par la Municipalité ou par les Associations de commerçants, le locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations (par ex. les dimanches de Brocante ou de Braderies des commerçants).

Activité exercée au sein de la boutique

Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits qu'il a décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation.

Toute activité liée à la restauration est formellement interdite dans La Boutique Ephémère.

Présentation/décoration de la boutique

Le locataire s'engage à soigner la décoration de la boutique en amenant, en plus du mobilier présent, son propre mobilier de qualité afin de personnaliser les lieux et de recréer un réel univers « boutique » dans le local. La présentation des produits ou créations vendues ne doit nullement se limiter à un esprit stand de foire/marché ou de vente ambulante (table, tréteaux...).

Respect du voisinage et de l'ordre public

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas occuper, même temporairement les trottoirs et à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Sa responsabilité étant directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique

Le locataire s'engage à ne pas percer de trous dans les murs (cimaises à disposition)

Le locataire s'engage à faire le ménage de la boutique à son départ et à la restituer en parfait état de propreté.

FICHE SIGNALÉTIQUE DU LOCATAIRE

Nom de l'entreprise :

Nom du contact / du gérant / de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal : Ville :

Tel. : Mob. :

Email : Site internet :

N° de Siret :

N° de Répertoire des Métiers :

N° de Maison des Artistes :

(l'un des trois numéros d'identification doit obligatoirement être renseigné)

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....

.....

Description détaillée des produits / créations vendues :

.....

.....

Gamme de prix des produits :

Pourquoi souhaitez vous louer La Boutique Ephémère ?

.....

.....

Durée de location pour une semaine classique :

.... semaine(s) x 300 € = € (exposant unique)

.... semaine(s) x 400 € = € (à partir de 2 exposants)

.... semaine(s) x 420 € = € (à partir de 3 exposants et plus)

Durée de location pour une semaine festive :

.... semaine(s) x 350 € = € (exposant unique)

.... semaine(s) x 450 € = € (à partir de 2 exposants)

.... semaine(s) x 480 € = € (à partir de 3 exposants et plus)

Période de location souhaitée : du au

(du lundi au lundi) ou du au

ou du au

ou du au

Merci de remplir autant de fiches descriptives que de locataires souhaitant partager la boutique à une même période

LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

Horaires d'ouverture

Le locataire s'engage à respecter les horaires **minimum** d'ouverture suivants où il doit être physiquement présent ou représenté :

du mardi au samedi, de 10h à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le dimanche de 10h à 13h.

Il est conseillé au locataire d'élargir ces horaires d'ouverture (midi, fermeture plus tardive...) de manifestations organisées en Centre Ville par la Municipalité ou par les Associations de commerçants, le locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations (par ex. les dimanches de Brocante ou de Braderies des commerçants).

Activité exercée au sein de la boutique

Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits qu'il a décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation.

Toute activité liée à la restauration est formellement interdite dans La Boutique Ephémère.

Présentation/décoration de la boutique

Le locataire s'engage à soigner la décoration de la boutique en amenant, en plus du mobilier présent, son propre mobilier de qualité afin de personnaliser les lieux et de recréer un réel univers « boutique » dans le local. La présentation des produits ou créations vendues ne doit nullement se limiter à un esprit stand de foire/marché ou de vente ambulante (table, tréteaux...).

Respect du voisinage et de l'ordre public

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas occuper, même temporairement les trottoirs et à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Sa responsabilité étant directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique

Le locataire s'engage à ne pas percer de trous dans les murs (cimaises à disposition)

Le locataire s'engage à faire le ménage de la boutique à son départ et à la restituer en parfait état de propreté.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

Demande de réservation à nous retourner dûment remplie accompagnée de :

(tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- 5 photographies des produits ou créations qui seront vendues
- extrait Kbis datant de moins de 3 mois, et/ou
- extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers, et/ou
- extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- attestation d'assurance Responsabilités Civiles Professionnelle en cours de validité
- copie recto verso carte identité ou passeport de la personne responsable
- Tout document mettant en valeur l'entreprise et/ou ses produits

A retourner par mail : i.me@ville-sucy.fr ou par courrier

Mairie de Sucy – Isabelle Méa - 2 av. Georges Pompidou – 94370 Sucy en Brie

La ville se réserve la possibilité d'accepter ou refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit sans recours d'aucune sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères comme la qualité des produits proposés, la diversité des activités dans la Boutique Éphémère et dans le centre ville, le sérieux des demandes déposées, etc...

Le Plan du local

